



QU'EST-CE QU'UN espace numérique de travail ?



DÉFINITION

Un espace numérique de travail (ENT) est un ensemble de services numériques mis à la disposition de la communauté éducative d'un établissement scolaire, sous la forme d'un portail Web unique et sécurisé, accessible de tout poste relié à l'Internet.

Les ENT s'inscrivent dans l'esprit du « service public de l'enseignement numérique et de l'enseignement à distance » porté par le Ministre de l'Éducation nationale.

LES SERVICES

actuellement disponibles

COMMUNICATION : messagerie, forum, blog, foire aux questions, messagerie instantanée.

VIE DE L'ÉTABLISSEMENT :

pages publiques, actualités, annuaire, activités des diverses instances (conseil d'administration...), actions éducatives et associatives, réservation des ressources matérielles.

VIE SCOLAIRE : notes, bulletins trimestriels, absences, agenda et emplois du temps.

PÉDAGOGIE : cahier de texte, espaces de travail et de stockage.

RESSOURCES : ressources pédagogiques internes ou externes à l'établissement.

PERSONNEL : tableau de bord, carnet d'adresses, mon compte, gestion des signets, aide et assistance.

Les utilisateurs

Tous les élèves, les parents, les personnels de l'établissement (enseignant ou non) quel que soit leur statut (y compris les agents en contrat unique d'insertion et les personnels de la collectivité territoriale). Peuvent s'y ajouter des partenaires du système éducatif.

Chaque utilisateur possède un compte unique et personnel et correspond à un profil, auquel est associé des droits de consultation, de communication et de publication.

Le cadre juridique

Les ENT doivent être conforme au schéma directeur des espaces numériques de travail (SDET), édicté par le ministère de l'éducation nationale, cadre de référence préconisant des solutions fonctionnelles, organisationnelles et techniques et garantissant la qualité, la confidentialité et la sécurité des informations.

Ils doivent également respecter l'arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 30 novembre 2006 (*JO du 13 décembre 2006*), pris après délibération de la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) en date du 27 avril 2006. Chaque chef d'établissement doit adresser à la CNIL un engagement à se conformer à cet arrêté.

Enfin, une convention passée entre chaque établissement, le rectorat et la Ville de Paris définit le rôle de chacun de ces acteurs.

Les enjeux

- Favoriser la réussite des élèves, en stimulant des approches pédagogiques innovantes et en permettant l'appropriation des outils numériques.
- Œuvrer à l'égalité des chances, en rendant accessibles des sources documentaires fiables et en permettant des soutiens ciblés.
- Faciliter la communication entre tous les membres de la communauté éducative, en la rendant plus rapide, puissante et orientée vers la réussite des élèves.
- Solidifier la place des membres de la communauté éducative extérieurs à l'établissement (parents notamment) ou pouvant être mal intégrés à la vie de l'établissement (personnels de la collectivité).

PARIS Classe Numérique

Le périmètre

L'ensemble des 83 collèges parisiens situés hors cité scolaire et les 13 lycées municipaux seront équipés de l'ENT en 2015.

Les 29 collèges situés en cité scolaire (comprenant un collège et un lycée) sont déjà équipés de l'ENT de la Région Ile-de-France (Lilie).

Le calendrier de déploiement

La mise en place de l'ENT se fera selon le calendrier suivant :

Vague 1 :
environ 15 établissements
janvier à mars 2013

Vague 2 :
environ 20 établissements
mars 2013 à juin 2013

Vague 3 :
environ 20 établissements
octobre 2013 à février 2014

Vague 4 :
environ 20 établissements
février 2014 à mai 2014

Vague 5 :
environ 20 établissements
octobre 2014 à février 2015

Les infrastructures développées

La Ville de Paris fournit les postes informatiques, assure le câblage interne aux bâtiments, ainsi que la fourniture de l'Internet à très haut débit.

» Les partenaires

- **La Ville de Paris** assure le pilotage de l'opération de déploiement sous ses aspects technique et contractuel. Elle assure et finance, par l'intermédiaire de divers prestataires la fourniture de la solution ENT et de ses évolutions, la réalisation des opérations techniques de déploiement, d'hébergement, et d'accompagnement. Elle réalise les opérations techniques complémentaires (câblage et raccordement au réseau à très haut débit) requises pour un fonctionnement optimal des ENT.
- **Le rectorat de Paris** assure la fourniture des données de l'annuaire fédérateur des élèves, des personnels de l'Etat et des familles. Il assure la formation des personnels relevant de l'Education nationale à l'utilisation de l'application ENT. Il intervient en appui aux établissements pour la conduite du changement et le développement des usages.
- **Le Centre Régional de Documentation Pédagogique de Paris (CRDP)** sélectionne des ressources pédagogiques et propose leur intégration à l'ENT. Il accompagne les établissements pour les usages pédagogiques des outils numériques.

MAIRIE DE PARIS 



- **L'établissement** organise le déploiement de l'ENT dans son enceinte. Il y assure la gestion de l'annuaire et des droits des utilisateurs de l'ENT. Dans le cadre du déploiement, le chef d'établissement peut choisir d'utiliser les services proposés par l'ENT et/ou d'utiliser les outils déjà en usage dans l'établissement, mais accessibles de l'ENT sans nouvelle authentification.

» Les prestataires

La solution ENT est fournie par la société **SOPRA**, qui en assure l'exploitation et la maintenance. La société participe également aux opérations de déploiement dans les établissements.

La solution est hébergée par la société **SFR**, qui assure la disponibilité du service.

Sopra
group



La Ville de Paris est assistée par 2 sociétés : **WebServices pour l'éducation** et **Education et Territoires**. Celles-ci aident au pilotage de l'opération, participent à l'accompagnement des établissements et élaborent les outils de communication.

WebServices
pour l'Education

éducation
& territoires
CONSEIL
EN POLITIQUE
EDUCATIVE

L'accompagnement au déploiement

» La formation des administrateurs et des enseignants

Sur chaque établissement une formation de 5 jours est assurée par la société SOPRA en direction de deux administrateurs (personnels de l'établissement) et du principal du collège.

Le Rectorat assure pour sa part la formation de l'ensemble des enseignants, aussi bien à l'utilisation technique de l'ENT, qu'aux usages pédagogiques possibles (voir fiches relatives aux animations pédagogiques organisées par l'Académie de Paris).

• Les ressources connectées à l'ENT

L'ENT parisien propose un ensemble de ressources de bases identiques pour tous les établissements et fournies par l'académie :



Chaque établissement peut ensuite compléter ces ressources par des ressources payantes complémentaires. Des connecteurs sont déjà prévus dans l'ENT pour pouvoir accéder aux ressources suivantes, sans nouvelle authentification.



Enfin, l'Académie dote chaque établissement d'un chèque ressources pour permettre l'acquisition de manuels numériques ou de logiciels pédagogiques.

• Le kit de déploiement à destination des établissements

Un ensemble de supports de communication destinés aux différentes catégories d'utilisateurs de l'ENT sera réalisé et transmis à chaque établissement. Ces supports (divers PowerPoint de présentation à destination des différents acteurs, plaquette d'information des familles, vidéos, statistiques d'utilisation etc.) constituent un « kit de communication ». Ils seront conçus de façon à pouvoir s'adapter aux scénarios et aux calendriers de déploiement de chaque EPLE.

• Les réunions d'information des acteurs sur chacun des établissements

Elles seront organisées par les chefs d'établissement et les administrateurs ENT des collèges et des lycées, à partir du kit de déploiement standard fourni.

La solution logicielle choisie : une solution en open source

La Ville de Paris a choisi, pour la généralisation de l'ENT, de partir de l'application « Lilie » développée pour la Région Ile-de-France.

.....
L'intérêt de cette solution est double :

- Elle s'appuie sur une option de principe en faveur du logiciel libre,
- Elle favorise la continuité de l'outil entre le collège et le lycée et au sein d'une même famille.

.....
Cette option permet de faire évoluer la solution ENT grâce aux apports des diverses collectivités ayant fait ce choix, parmi lesquelles on compte actuellement des régions (Ile-de-France, Limousin, Picardie, Poitou-Charente, Rhône-Alpes) et des départements (Essonne, Seine-Saint-Denis, Creuse, Seine-Maritime, Seine-et-Marne). Ces collectivités coopèrent à un système commun (une « forge ») qui recueille, sélectionne et met en ligne les améliorations apportées par les partenaires.

.....
L'application devait donc encore évoluer en ce qui concerne les fonctionnalités qu'elle couvre et son ergonomie.

D'ores et déjà, la Ville de Paris a retenu une solution ENT qui présente des avancées fonctionnelles et ergonomiques, qui pourront venir enrichir la forge. Cette solution pourra également s'adapter aux outils déjà utilisés par les collèges.

L'assistance aux utilisateurs

Une chaîne d'assistance est prévue :

- Sur chaque établissement, l'administrateur ENT est chargé de résoudre les problèmes rencontrés par les usagers de l'ENT,
- Si l'administrateur de l'ENT ne peut résoudre le problème rencontré, il peut faire appel à la plate-forme d'assistance du rectorat,
- En fonction du problème rencontré, l'équipe du rectorat peut à son tour faire appel à l'assistance technique de la société SOPRA, notamment si le problème est lié à la solution ENT.

La place et le soutien des parents

Si les parents sont des acteurs à part entière de l'ENT, les expériences préalables nous montrent que leur place n'est pas garantie sans la mise en œuvre en leur direction d'une action volontariste d'accompagnement. C'est pourquoi la Ville de Paris souhaite élaborer avec ses partenaires, des actions devant garantir une place pour tous les parents au sein de l'ENT.

Le territoire parisien est fortement pourvu en associations de proximité proposant une aide dans l'usage d'internet. Ces associations (centres sociaux, espaces publics numériques, associations de quartier...) se verront ainsi proposer une formation à l'usage de l'ENT parisien afin de pouvoir accompagner les parents d'élèves qui solliciteraient leur aide et réduire ainsi autant que faire se peut la fracture numérique liée à l'utilisation de l'outil.

Un comité de pilotage « place des parents dans l'ENT » a également été mis en place. Il rassemble la Ville de Paris, le rectorat, les fédérations de parents d'élèves, la fédération des centres sociaux et la CAF de Paris. Il a vocation à proposer et suivre les actions devant garantir la place des parents dans l'ENT. Des fiches pratiques pour la mise en place de « clubs numériques des parents » au sein des collèges animés par les parents eux-mêmes, ainsi qu'une charte de l'ENT sont d'ores et déjà envisagées mais d'autres actions et préconisations restent à imaginer. Un événement participatif sera organisé en avril 2013 dans cet objectif.

La communication

Outre la communication au « grand public », le déploiement de l'ENT parisien s'accompagnera de mesures ciblées concernant les utilisateurs.

Le « site vitrine » constituera la porte d'entrée vers tous les ENT d'établissement. Il comportera des informations et des retours d'expériences, sous la forme d'articles, de vidéos, d'animations.

Des lettres d'informations périodiques

seront adressées électroniquement, sur abonnement, aux utilisateurs de l'ENT. D'autres lettres seront prévues pour les chefs d'établissement et les fédérations de parents d'élèves.

Liste des établissements concernés par les vagues de déploiement 1 et 2 de l'ENT

Etablissements participant à la vague 1 du déploiement

Collège Condorcet 8^e
Collège Paul Gauguin 9^e
Collège Bernard Palissy 10^e
Collège Beaumarchais 11^e
Collège Paul Verlaine 12^e
Collège Camille Claudel 13^e
Collège Madame de Staël 15^e
Collège Pierre de Ronsard 17^e
Collège Marie Curie 18^e
Collège Gérard Philipe 18^e
Collège Sonia Delaunay 19^e
Collège Edmond Michelet 19^e
Collège Pierre Mendès-France 20^e
Collège Françoise Dolto 20^e

Lycée François Truffaut 3^e

Etablissements participant à la vague 2 du déploiement

Collège Jacques Prévert 6^e
Collège La Grange aux Belles 10^e
Collège Lucie et Raymond Aubrac 11^e
Collège George Sand 13^e
Collège Elsa Triolet 13^e
Collège Jean Moulin 14^e
Collège Claude Debussy 15^e
Collège Eugène Delacroix 16^e
Collège Stéphane Mallarmé 17^e
Collège Antoine Coysevox 18^e
Collège Yvonne Le Tac 18^e
Collège Maurice Utrillo 18^e
Collège Georges Méliès 19^e
Collège Georges Rouault 19^e
Collège Jean-Baptiste Clément 20^e

Lycée Jacques Monod 5^e
Lycée Claude A. Corbon 15^e
Lycée René Cassin 16^e
Lycée Maria Deraismes 17^e